



apec

Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte

**Préavis no 19  
relatif  
au budget  
de  
l'exercice 2026**

Gland, le 4 septembre 2025.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2026.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

<b>100.3003.00</b>	<b>Rétribution du Conseil intercommunal</b>	<b>CHF 15'000.00</b>
--------------------	---	----------------------

Ce montant correspond à trois séances du Conseil intercommunal dont la séance d'assermentation du Conseil intercommunal et la nomination du Comité de direction pour la législature 2026-2031. Il comprend également les travaux des commissions.

<b>101.3001.00</b>	<b>Rétribution du comité de direction</b>	<b>CHF 75'000.00</b>
--------------------	---	----------------------

Initialement mensuelle, les séances ordinaires du Comité de direction ont doublé depuis juillet 2025 en raison de la réalisation de la nouvelle STEP. La situation sera similaire pour la rétribution liée à la participation des délégués du CODIR aux travaux de réalisation de cette construction.

<b>101.3170.00</b>	<b>Charges diverses, repas, cadeaux</b>	<b>CHF 10'000.00</b>
--------------------	---	----------------------

Nous arriverons au terme de la présente législature et il se peut que des membres du comité de direction quittent cette fonction. Selon la tradition, un cadeau leur est offert à cette occasion.

<b>110.3011.10</b>	<b>Traitement du personnel administratif</b>	<b>CHF 60'000.00</b>
<b>110.3030.00</b>	<b>Cotisations, part AVS-AC</b>	<b>CHF 5'500.00</b>
<b>110.3040.00</b>	<b>Cotisations part CIP</b>	<b>CHF 10'000.00</b>

Nous allons arriver au terme de la présente législature et de l'organisation actuelle de l'administration (Départs du boursier et du secrétaire du CODIR au 30 juin 2026).

La prochaine réalisation de la nouvelle STEP impliquera une nouvelle répartition des tâches car notre chef d'exploitation ne pourra à lui seul assurer la gestion de la STEP actuelle, suivre l'évolution de la construction de la nouvelle et sa mise en service.

Dès lors, le Comité de direction envisage de recruter un cadre à 100% permettant d'assurer les tâches administratives, la conduite du personnel et de contribuer à la gestion technique de la nouvelle STEP.

Ce traitement est réparti à raison de 50% dans ces nouveaux comptes et le solde dans les comptes 300.3011.00, 300.3030.00 et 300.3040.00.

<b>120.3151.00</b>	<b>Entretien du matériel informatique</b>	<b>CHF 67'000.00</b>
--------------------	---	----------------------

En sus du budget annuel de base à savoir CHF 50'000.-, nous prévoyons :

#### **Traitement des factures par programme informatique**

En complément de la GED, le Comité de direction a acquis un programme informatique permettant de traiter et de valider l'ensemble des factures concernant la construction de la nouvelle station d'épuration. Coût annuel CHF 5'334.-.

#### **Comptabilité - passage à MCH2**

L'établissement du budget 2027 au mois de septembre 2026 s'effectuera selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 ». Coût : CHF 5'950.-.

#### **Cybersécurité**

Il s'agit d'une gestion pour l'utilisation du module Cybersécurité + licences. Coût : CHF 3'432.-.

#### **Certification HR café pour la norme suisse en matière de salaire (ELM 5.0)**

Cette mise à jour permet de transmettre des déclarations de retenues à la source conformément aux exigences légales. Coût CHF 3'000.-.

<b>140.3170.00</b>	<b>Frais de réception</b>	<b>CHF 10'000.00</b>
--------------------	---------------------------	----------------------

Nous avons augmenté nos prévisions pour d'éventuelles manifestations qui devraient se dérouler dans le cadre de la nouvelle STEP et la collation qui sera servie lors de la séance d'assermentation du Conseil intercommunal.

<b>140.3182.00</b>	<b>Télécommunication</b>	<b>CHF 14'000.00</b>
--------------------	--------------------------	----------------------

Faisant suite à la suppression des antennes 3G fin 2025, nous avons dû adapter les modems de transmissions d'alarmes de toutes les stations de pompage. Toutes les cartes SIM ont été remplacées par des cartes DATA (haut débit) dont le coût est plus élevé.

<b>140.3189.00</b>	<b>Site Internet - Communication</b>	<b>CHF 20'000.00</b>
--------------------	--------------------------------------	----------------------

Le Comité de direction a mandaté la société Quart d'heure pour réviser notre site. A la faveur des trois années de travaux, celui-ci mettra l'accent sur le projet spécifique de la nouvelle STEP.

#### Hébergement et adresse

Le site devra migrer à l'adresse [www.step-apec.ch](http://www.step-apec.ch), hébergé par Infomaniak. L'actuel site de l'APEC sera mis en stand-by et renverra vers le nouveau.

## Organisation du travail

L'Agence Quart d'Heure produira tous les contenus du nouveau site.

## Architecture du nouveau site

Le nouveau site internet comportera une page d'accueil dédiée au projet step-apec Lavasson et trois onglets (pages): APEC, News & Médias et Contacts. Ainsi, avec la page d'accueil, il y aura 4 onglets. Toutes les informations actuelles publiées sur le site apec-gland.ch basculeront sur le nouveau. Aucune information ne disparaîtra, mais tout sera réorganisé.

Page d'accueil (présentée de haut en bas)

- 1) Visuels et titres + réseaux sociaux
- 2) Vidéo de présentation
- 3) Texte introduction
- 4) Carrousel d'images menant vers des contenus thématiques hébergés plus bas (point 5, 6, 7, 8, 9 et 10)
- 5) Traitement des eaux : Texte de présentation sur le traitement des eaux usées.
- 6) Environnement: Texte de présentation sur l'impact environnemental positif.
- 7) Energies : Texte sur les diverses productions et valorisations énergétiques.
- 8) Parc public : Texte sur l'espace public (passerelle) et l'implantation de la STEP dans son environnement.
- 9) 21 communes : Enoncé des 21 communes membres.
- 10) Travaux : Liste des travaux prévus et explications.

<b>200.3185.10</b>	<b>Honoraires de la bourse</b>	<b>CHF 40'000.00</b>
--------------------	--------------------------------	----------------------

Notre boursier actuel s'occupera de la clôture des comptes 2025. Pour le remplacer, le Comité de direction a mandaté la fiduciaire Nathalie Widmer à Gland pour tenir la comptabilité de notre association ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour 2026, un montant de CHF 5'000.- supplémentaire est prévu pour le passage de la comptabilité en MCH2.

<b>220.3223.00</b>	<b>Intérêts des emprunts</b>	<b>CHF 400'000.00</b>
--------------------	------------------------------	-----------------------

Préavis No 17 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association au lieu dit « Lavasson » sur le territoire de la commune de Gland

Nous prévoyons un intérêt de 1,75% calculé sur un montant de CHF 22'000'000.-.

<b>220.3526.00</b>	<b>Micropolluants -Taxe fédérale</b>	<b>CHF 338'769.00</b>
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

Nous serons exonérés de cette taxe dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

<b>220.3809.10</b>	<b>Attribution fonds de remise en état du site de la Dullive</b>	<b>CHF 00.00</b>
--------------------	--	------------------

Le Comité de direction a décidé de cesser cette attribution.

<b>230</b>	<b>Amortissements</b>	<b>CHF 3'446'000.00</b>
------------	-----------------------	-------------------------

### **Etude réalisation Nouvelle STEP**

Conformément au préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2<sup>o</sup> phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans ceci à partir de l'exercice 2023 à savoir CHF 856'000.- par année.

### **Amortissement réalisation nouvelle STEP - Préavis no 17**

Les montants investis dans les travaux relatifs au traitement des eaux usées, net de TVA, seront amortis conformément aux dispositions du règlement modifiant celui du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes du 29 novembre 2023.

#### **2-4-3b Durée d'amortissement pour STEP, traitement des boues et réseaux d'eau**

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Durée d'amortissement (en années)</b>	
Bâtiments administratifs	30	
Ouvrages d'exploitation (gros ouvre)	40	
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits	40	
Partie mécanique et électromécanique	20	
Partie électromécanique en milieu agressif	20	
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes	60	
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)	15	

Sur la base des simulations financières, le comité de direction a décidé d'amortir ce préavis dès le premier franc dépensé, afin de lisser la pointe lors de la mise en service et mieux répartir la charge financière. Cette méthode a été validée par le Conseil intercommunal lors de l'approbation du préavis no 17.

Pour 2026, nous prévoyons un amortissement de CHF 2'590'000.-.

<b>300.3011.00</b>	<b>Rétribution du personnel</b>	<b>CHF 630'000.00</b>
--------------------	---------------------------------	-----------------------

Un collaborateur quittera sa fonction avec effet au 31 décembre 2025. Le Comité de direction n'envisage pas de le remplacer dans l'immédiat.

<b>350.3189.10</b>	<b>Traitement des boues</b>	<b>CHF 120'000.00</b>
--------------------	-----------------------------	-----------------------

Ce montant correspond aux coûts de l'année 2025.

## CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

Vu - le préavis no 19 relatif au projet de budget de l'exercice 2026;

Ouï - le rapport de la commission des finances ;

Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide

I. - d'accepter le projet de budget de l'exercice 2026 tel que présenté par le Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

C. Marzer



Le secrétaire :

D. Gaiani

Annexes : budget de l'exercice 2026 et tableau des participations des communes.